



# **SGDDI**

## **Prochaine génération**

---

**Présenté à :**  
**la Journée de la GI**  
le 11 septembre 2003

**Jim Alexander, directeur général, Régie de la TI/GI, DDPI, SCT**  
**Doug Gauen, directeur général, réalisation des projets gestion de l'information, défense nationale,**  
**président, conseil d'administration, SGDDI**



# Aperçu de la présentation

## Historique

- Origine de la politique sur le système partagé du SGDDI
- Mise en œuvre du système partagé du SGDDI
- Examen du SGDDI en 2003

## EXAMEN DU SGDDI

- Tendances *Contexte opérationnel*
- Défis et contraintes
- Principaux moteurs opérationnels
- La TI au SCT et la vision en matière de services partagés
- Problèmes connus *Évaluation actuelle*
- Points forts
- Domaines à améliorer

## Stratégie ciblée

- Principes directeurs
- Propositions cibles pour la solution du SGDDI
- Stratégie cible concernant le SGDDI et orientation du SCT en matière de politiques
- Axes stratégiques proposés
- Prochaines étapes



## SGDDI : historique



## Origine de la politique sur le système partagé du SGDDI

- **Le SGDDI a été créé dans le cadre de l'Initiative de systèmes partagés, une composante majeure de la stratégie du GC visant à améliorer la prestation des programmes et à réaliser des économies**
  - Les ministères partagent entre eux un nombre minimum de systèmes
  - On a choisi l'approche coopérative pour ce qui est d'acquérir les systèmes administratifs « les plus performants » et les services de maintenance connexes
- **Dépendance accrue vis-à-vis les documents électroniques et l'examen des programmes**
  - Il en est résulté que les tâches liées aux dossiers des spécialistes de la GI (documentalistes et bibliothécaires) ont été transférées à tous les travailleurs; tous utilisent l'information et les documents
  - Élément essentiel pour ce qui est des fonctions des programmes : une information précise et complète
- **Initiative de SGDDI**
  - Centralisation de l'établissement des normes et de l'acquisition des produits - accent mis sur la gestion des documents, la gestion des dossiers, l'imagerie et l'acheminement
  - Plus de 18 ministères ont collaboré à la définition des exigences (1998) - objet : gestion de l'information durant tout son cycle de vie
  - Les exigences en DP tiennent compte des processus généraux de gestion des documents/dossiers du GC



## Mise en œuvre du système partagé du SGDDI

- Mise en œuvre dans chaque ministère
  - Le conseil d'administration, le gestionnaire des applications et les groupes de travail sur la gestion de la diffusion supervisent la gestion de l'évolution du produit durant toute la durée du contrat
    - Établir un plan d'activités annuel
    - Gérer la diffusion du produit ainsi que les moyens de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises
- Plus de 37 000 licences d'utilisation réparties dans 34 ministères
- À compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain, le coût par poste de travail sera de 382,50 \$. Après l'acquisition de 5 000 autres postes, le coût diminuera pour s'établir à 320,00 \$
- On a prorogé le contrat du SGDDI jusqu'à la fin de l'année financière 2005-2006



## Examen du SGDDI en 2003

- **Le conseil d'administration a amorcé l'examen du SGDDI (mai 2003)**
  - Examiner la prestation de la solution du SGDDI
  - S'assurer de la pertinence des politiques d'appui, de la gouvernance et du cadre d'approvisionnement
  - Fixer l'orientation pour les cinq prochaines années
- **Examen en trois étapes - les étapes appropriées de mise en œuvre suivront**
  - Recueillir les données et les exigences
  - Procéder à une évaluation et définir les options
  - Établir et approuver un plan d'action



## **Examen du SGDDI : contexte opérationnel**



## Contexte opérationnel : tendances

- L'information est au cœur des activités du GC :
  - reddition de comptes et transparence
  - la GI concerne tout le monde
- Attitude des employé(e)s du GC et considérations démographiques :
  - niveaux de capacités
  - niveaux de sensibilisation à la GI (p. ex. « Ce n'est pas dans ma description de tâches »)
  - grande proportion d'employé(e)s prenant leur retraite - mettre à profit leur savoir
- La GI : un agent de facilitation
- L'industrie élabore des produits intégrant à la fois une fonctionnalité de logiciel et un processus administratif
- Accent mis sur la « sécurité »





## Contexte opérationnel : défis et contraintes

- Partager l'information - la réutilisation a cours, mais les messages concernant les priorités et l'Initiative de systèmes partagés manquent de cohésion
- Les organismes centraux offrent conseils et orientation, mais pas nécessairement tout le soutien espéré
- Respecter les exigences législatives en matière de GI - nouvelle GIG
- Optimiser l'utilisation de ressources restreintes (\$, personnes qualifiées)
  - tirer le maximum de l'investissement en matière de SGDDI
- Gérer la ou les transitions en tenant compte des limites de la capacité de changement des organismes - une restructuration des activités doit accompagner la GI
- Solution opérationnelle en contrepartie d'exigences en matière de GI



## Contexte opérationnel : principaux moteurs opérationnels

- Accomplissement du mandat
- Partage de l'information au sein d'un ministère, de même qu'avec le public, les autres ministères, le secteur privé et les autres ordres de gouvernement
- « Édifier quelque chose, puis l'utiliser à répétition » - une solution commune à l'ensemble du GC (interopérabilité et coût)
- Fonctionnement dans le respect des textes de loi – p. ex. l'AAI, la protection des renseignements personnels



## La TI au SCT et la « vision » en matière de services partagés.....

### Ce qui prévaut actuellement

- Une mise en place et une acquisition de l'infrastructure et des systèmes par le biais de projet individuels
- Une répétition et un dédoublement des investissements dans des systèmes dans le cadre d'un environnement à traitement réparti
- Des investissements dans l'infrastructure de TI et un renouvellement de celle-ci coûteux et difficiles à justifier — accent mis sur les dépenses
- Un processus administratif élaboré pour chaque programme
- Architectures —  
ministère/direction/programme
- Des services en matière de RH et de finances coûteux et difficiles à maintenir dans chaque ministère



### Ce à quoi l'on vise

- Une optimisation des initiatives pour faire en sorte que l'ensemble du gouvernement contribue aux services axés sur les utilisateurs
- Moins de systèmes, mais s'appliquant à davantage de programmes dans un contexte de regroupement et d'interopérabilité
- Des investissements dans l'infrastructure de la TI liés plus directement aux activités essentielles et à la transformation des services
- Des processus administratifs communs élaborés pour encourager les services axés sur la clientèle
- Une architecture de l'entreprise (langue commune, approche normalisée)
- Des services en matière de RH et de finances jouant le rôle de facilitateurs peu coûteux pour assurer la prestation de services par des fournisseurs de calibre mondial



## **Examen du SGDDI : évaluation actuelle**



## Évaluation actuelle : points forts

- **Fonctionnalités exceptionnelles :**
  - Gestion des documents et des dossiers
  - Excellente fonction de recherche documentaire (lieu d'accès au réseau non requis)
  - Suivi des versions
  - Dépôt unique (stockage dans le format d'origine)
  - Cohérence
- **Infrastructure habilitante :**
  - Les intervenants jouant un rôle plus modeste sont considérés d'égal à égal à la table du conseil d'administration
  - Le Groupe de travail sur la gestion de la diffusion accomplit un excellent travail
  - Initiative de systèmes partagés : pouvoir d'achat combiné du GC



## Évaluation actuelle : domaines à améliorer

- Fonctionnalités :
  - Un meilleur traitement des documents mixtes
  - Un « classement intelligent » des documents
  - Une sécurité accrue
- Infrastructure habilitante :
  - Une solution pouvant s'appliquer à différentes plates-formes technologiques
  - L'accès à distance (p. ex. à partir d'un bureau à domicile)
  - Du support (organismes centraux et cadres supérieurs des ministères)
  - Un SGDDI « allégé »
  - Positionnement en tant que « solution opérationnelle » et obtention de soutien



## **Examen du SGDDI: stratégie ciblée**



## Stratégie ciblée : principes directeurs

1. Solution de GI axée sur les activités
2. Fonctionnement homogène
3. Solution de GI entièrement adaptable
4. Solution totalement fonctionnelle et intégrée
5. Mise en œuvre souple
6. Fonctionnalités optimisées profitant à tout le monde
7. Statut de solution faisant partie de l'Initiative de systèmes partagés





## Stratégie ciblée : solution

- Solution du SGDDI axée sur les activités :
  - Analyse de rentabilisation
  - Des parties composantes qui aident à combler les besoins relatifs aux activités
  - Des applications sous forme de production, conçues en fonction des bonnes pratiques et des leçons apprises
- Changer l'approche qui consiste strictement à *pousser la technologie de GI* pour en arriver à ce que les *utilisateurs s'approprient la technologie*



## Stratégie ciblée : solution

- Fonctionnalités :
  - Présence sur tous les postes de travail
  - Existence de normes pour partager les documents et les métadonnées
  - Les « parties composantes » sont acquis en fonction des besoins relatifs aux activités
- Prestation de la solution :
  - Les organismes peuvent choisir de procéder seuls
  - Ils peuvent aussi demander l'aide d'une ressource qualifiée - *les Services de soutien à la clientèle du SGDDI*
  - Examiner les services partagés offerts aux ministères et aux organismes
  - Procéder au niveau de l'organisme d'abord, puis étendre la prestation en dehors de celui-ci



## Stratégie ciblée: solution

- Contexte d'acquisition :
  - Les organismes peuvent se procurer les parties composantes du SGDDI dont ils ont besoin
  - On peut avoir recours à des services qualifiés (le cas échéant et quand il y a lieu) pour :
    - la planification et la conception
    - la formation et l'installation
    - le soutien à l'utilisateur et au système
  - Facilité d'acquisition intégrée
  - La Régie de la GI/TI et TPSGC s'assurent que les ministères et les organismes figurant à l'Annexe I, à l'Annexe I.1 et à l'Annexe II se procurent l'information de base en matière de gestion des documents et des dossiers via le marché du SGDDI de TPSGC
  - *Les Services de soutien à la clientèle du SGDDI* supervisent l'évolution des composantes logicielles et la résolution des problèmes qui leur sont liés; il constitue également le lieu central où sont regroupés tous les outils de mise en œuvre



## Infrastructure technologique cible

- Dépôt bilingue en matière de gestion des documents et des dossiers (certifiée)
- Entièrement conforme à J2EE (exploitable sur le Web)
- Certifiée par le CST pour ce qui est de l'information sensible (protégée B ou plus)
- Applications OCVL de niveaux interopérables
- Reprise et équilibrage du fardeau
- Bibliothèques reproductibles et interopérables
- Complètement intégrée aux logiciels auteurs
- Entièrement gérée sur le Web



## Exigences fonctionnelles cibles

### Requis sur tous les postes :

- Dépôt consultable de documents (gestion des documents)
- Cycle de vie – gestion des dossiers (gestion des dossiers)
- Protection de l'info (tous les niveaux de sécurité)
- Capacité de « voir » les documents de différents formats (« visualiseurs universels »)
- Accès à l'info (au sein des ministères)
- Accès à l'info fondé sur les rôles
- Intégration aux outils de travail électroniques
- Signature électronique
- Classification automatique des dossiers

### Non requis sur tous les postes :

- Imagerie : numériser des documents pour la gestion des documents
- Accès à l'info : entre les ministères, GC, secteur privé, fournisseurs
- Info liée à l'édition (imprimée et sur le Web)
- Gestion du flux de travail : niveau de base
- Gestion du flux de travail : niveaux des applications et de l'entreprise (p. ex. gestion de cas)
- Suivi de la correspondance
- Gestion des formulaires électroniques
- Travail de concert (« collaboration ») : au sein d'un ministère, entre des ministères, GC, secteur privé, fournisseurs

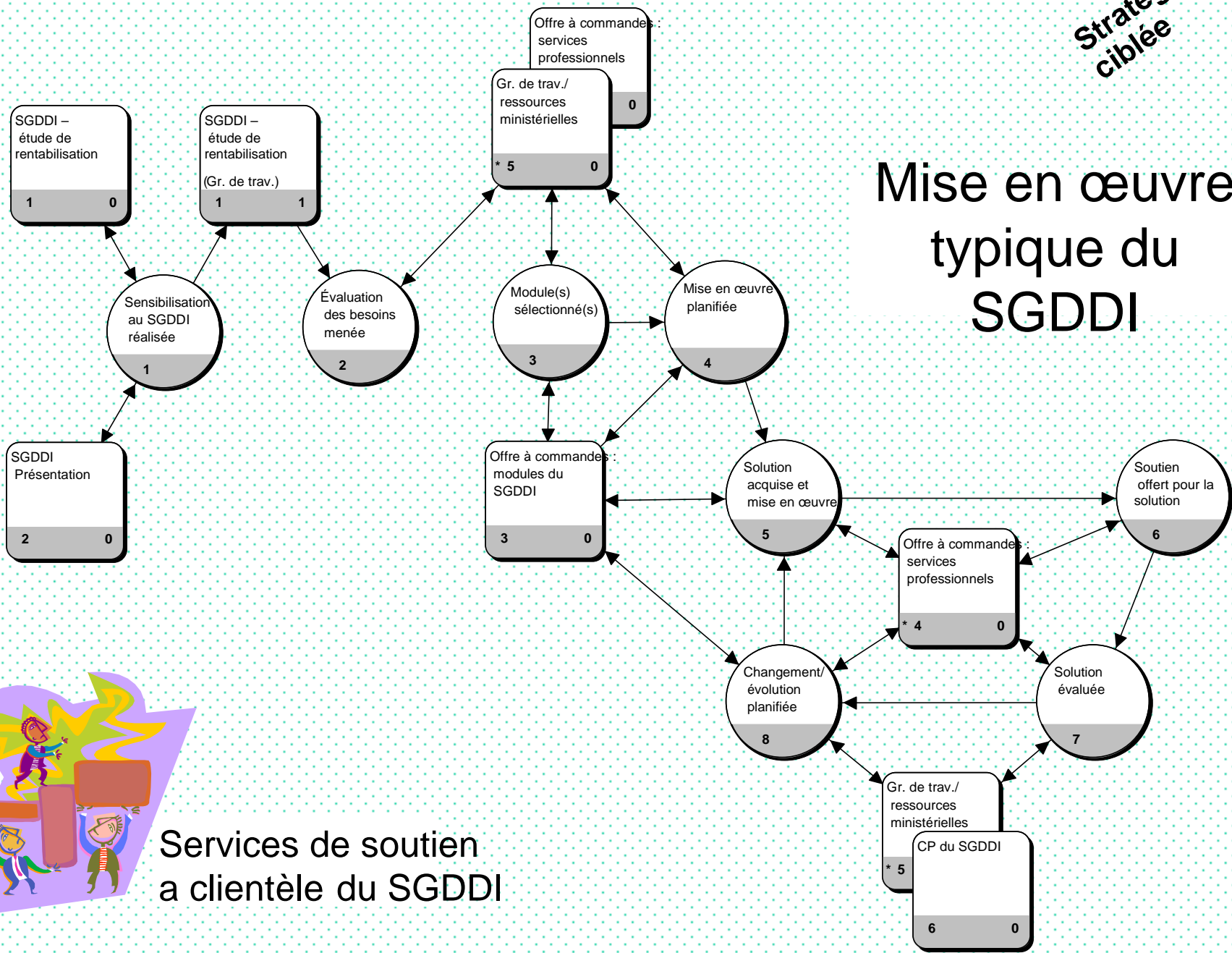


## Stratégie ciblée: solution

- **Maintien et évolution :**
  - *Les Services de soutien à la clientèle du SGDDI*
    - offrent un soutien aux utilisateurs gouvernementaux
    - gèrent les contrats
    - effectuent le suivi des exigences - amorcent l'évolution de la solution du SGDDI
    - se concentrent sur les exigences et les processus relatifs aux activités ministérielles - solutions OCVL intégrées
    - évaluent la possibilité d'offrir des services partagés pour l'exécution opérationnelle de bout en bout

Stratégie  
ciblée

# Mise en œuvre typique du SGDDI



Services de soutien  
à clientèle du SGDDI



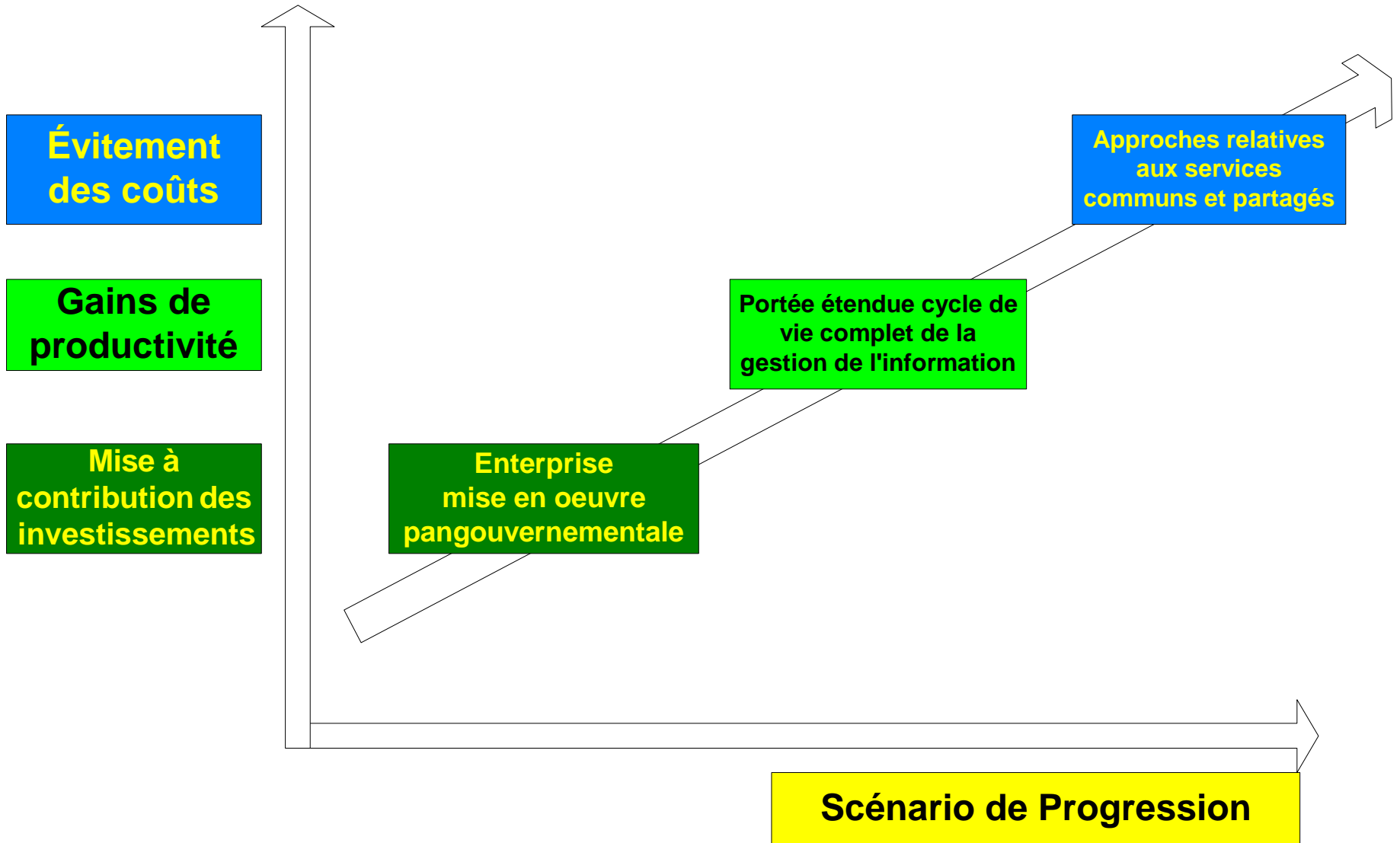
## Stratégie cible du SGDDI et orientation des politiques du SCT

- **La stratégie ciblée que l'on propose tient compte de l'orientation des politiques du SCT pour ce qui est des possibilités de services partagés** : il faut tabler sur des approches en matière de services communs et partagés pour faire face à l'augmentation des coûts liés à la mise en œuvre et au maintien des projets de GI/TI
  - *Approche actuelle concernant l'initiative de système partagé du SGDDI*
    - Chaque ministère doit se prévaloir de compétences pour ce qui est d'élaborer les exigences de l'utilisateur
    - Les concepts de temps et de ressources ne vont pas de pair avec les activités clés
    - La mise en œuvre et le maintien coûtent cher
    - Les incompatibilités éventuelles qui pourraient survenir entre les ministères sont prises en compte à titre d'exigences complémentaires
    - Les normes, les lignes directrices et les pratiques peuvent éventuellement connaître des variations
  - *Approche ciblée*
    - Réduire le coût de mise en œuvre et de maintien dans l'ensemble du GC
    - Libérer des ressources et les affecter aux fonctions administratives clés
    - Améliorer la prestation des services internes



Stratégie de réalisation – courbe des possibilités

Stratégie  
ciblée





## Axes stratégiques proposés

- Assurer le positionnement des Services de soutien à la clientèle du SGDDI
- Rehausser la visibilité de l'étude de rentabilisation touchant la GI/SGDDI auprès des gestionnaires et des utilisateurs de l'ensemble du GC
- Faire en sorte que le SGDDI s'insère dans l'architecture de la GI et dans les processus de gestion du GC
- Identifier au sein des ministères des maîtres d'œuvre et des chefs en matière de GI, et établir qui est responsable en ce qui concerne les avantages attendus
- Déterminer à qui revient la responsabilité et quelles sont les ressources disponibles en matière de gestion du changement et de la mise en œuvre
- Établir l'offre à commandes relativement aux fonctionnalités du SGDDI et aux services professionnels
- Prendre en compte les résultats de l'examen des dépenses et de la gestion



## Prochaines étapes

- Faire en sorte que la stratégie ciblée dépasse les limites de l'équipe chargée de la révision, c'est-à-dire la faire connaître aux collectivités que cela intéresse ainsi qu'aux organismes décisionnaires
  - Conseil d'administration du SGDDI
  - Comité sur la politique de gestion de l'information
  - Comité directeur des systèmes administratifs
  - Maîtres d'œuvre et chefs au sein des ministères
- Apporter des améliorations et susciter l'endossement
  - Engagement des chefs et des fournisseurs de services
  - Établissement d'une structure de gouvernance souple
- Obtenir des approbations
- Élaborer des plans de transition et de mise en œuvre
  - Veiller au maintien et à l'évolution continue